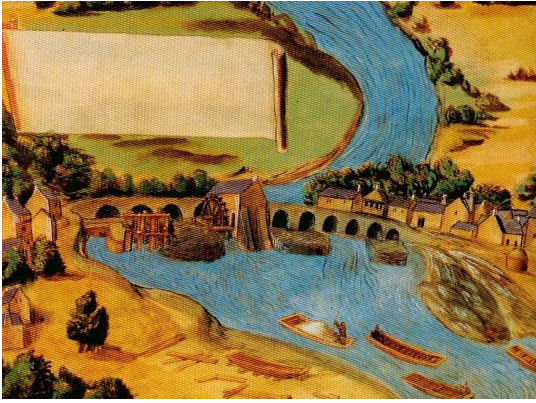


Programme de restauration des voies de migration de l'Alose sur la Vilaine au XIX siècle

Restoration program for shad migration routes on the river Vilaine in the 19th century



En 1543, le barrage de Messac est le premier obstacle en amont de la zone estuarienne (Mauger 1997).

Élaboration du programme :

Le premier programme de restauration est élaboré par l'ingénieur ordinaire du service de la navigation des Ponts et Chaussées à la demande de son supérieur hiérarchique en 1876 (AD35).

Caractéristique des équipements

En moins d'un mois, l'ingénieur définit les premières prescriptions générales. Suite au constat d'échec de tels équipements sur le Blavet en 1864, il est proposé l'installation d'un plan incliné de 3 à 4 m de large. « Il serait bon de briser le courant à l'aide de saillies occupant par alternance les deux côtés de la rampe ».

Les limites du programme sont définies: il s'étendra de Malon à Rennes. Il est alors évalué à 7000 Francs. Tous les barrages n'ont pas besoins d'être équipés.

Dès 1877, suite aux demandes du Conseil Général, le service des Ponts et Chaussées s'engage à dresser deux projets d'échelle à Malon et Guipry.

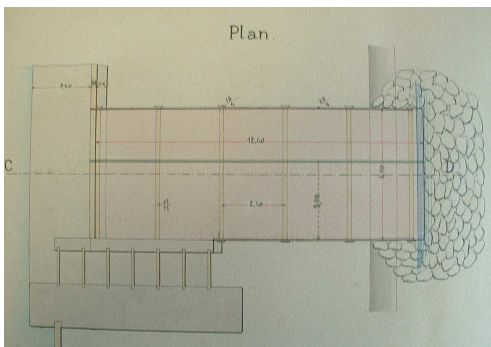
Conception des projets

Désormais, les équipements sont des passes à bassins; d'une largeur de 1.00 m avec des chutes de 0.20 m par des échancrures de 0.30 m de large. Ces projets semblent alors intégrer les descriptions d'ouvrage de Coste (Coste 1861). Le prix est estimé à 750 Francs pour Malon et 450 Francs pour Guipry. Ces ouvrages sont considérés comme des ouvrages tests dont la construction précèdera la poursuite du programme..

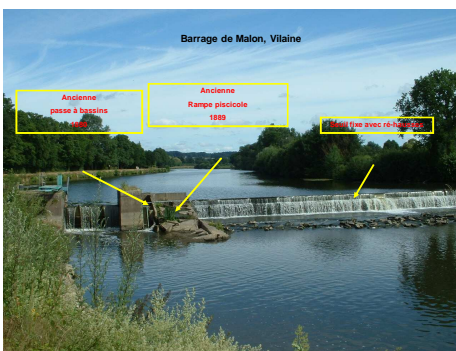
Puis l'ensemble du programme est présenté au ministère en Novembre 1877. Il comporte l'aménagement de 12 ouvrages pour un montant estimé de 7500 F

Ce programme est divisé en trois parties: après la décision de construction des ouvrages de Malon et Guipry, il comprendra la construction de 5 passes entre le Boël et Macaire, puis la construction de 5 autres passes en amont le 28 Janvier 1878 (AD35).

Plan de la seconde échelle à poissons de Malon (1889)



L'ouvrage de Malon aujourd'hui avec les anciennes passes



Legault Antoine (1), Cadiou Jean René (2)

- (1) Fish Pass & Allée de Guerlédan 35135 Chantepie, fishpass@fish-pass.fr
- (2) Oikos, 65 Rue de St Brieuc 35000 Rennes,

Le contexte du programme :

Le contexte historique : L'aménagement de la navigation sur la Vilaine est ancien. Il a commencé dès 1537 entre Rennes et Messac. La construction d'écluses à double portes ne s'achèvera que vers 1585 (Mauger 1997). En raison de leur configuration et de leur gestion, ces ouvrages étaient partiellement franchissables pour la faune piscicole.

La modernisation de la voie d'eau s'active entre 1784 et 1789. Elle se caractérise par la modernisation des écluses, la création de canaux et la construction de nouveaux barrages, en particulier le réaménagement entre Redon et Messac. Ces nouveaux ouvrages seront restaurés ou reconstruits en 1837-1838 (CNMHS, 1986). Les conditions de circulations piscicoles se sont alors aggravées. Les difficultés majeures de franchissement se situent désormais dès Malon à 87 km de l'estuaire.

Le contexte biologique : Les espèces migratrices citées sont l'Anguille et l'Alose, il est fait référence au Saumon pour l'Oust, affluent rive droite (AD35). En 1877, il est précisé que pour la Vilaine on ne peut citer que l'Alose et la civelle qui remontent jusqu'au barrage de Malon mais disparaissent presque entièrement à partir de ce point (Lebreton, 1995).

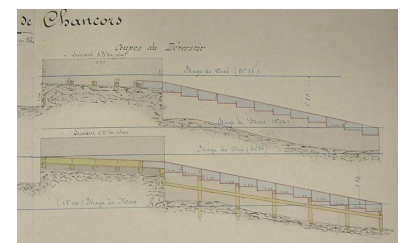
Le contexte Réglementaire : La nouvelle loi pêche de 1865 fait expressément référence à la création d'échelles à poissons. « Les parties des fleuves, rivières, canaux et cours d'eau dans les barrages desquels il pourra être établi après enquête des passages appelés échelle, destinés à assurer la libre circulation du poissons (cir. Du 12 Août 1865). Une enquête menée par les services centraux en 1874 permet de caractériser l'absence d'échelle à poissons sur la Vilaine à cette date.

Le contexte politique : La nouvelle loi pêche donne des prérogatives aux conseils généraux. Dès la promulgation de la loi le conseil général émet régulièrement des vœux pour la protection et la restauration des peuplements piscicoles (1872-73-77). Il les réitère régulièrement. Les services des Ponts et Chaussées répondent que l'aménagement d'ouvrage de franchissement à l'amont ne sera envisageable qu'après l'aménagement de la portion basse de la rivière (AD35).

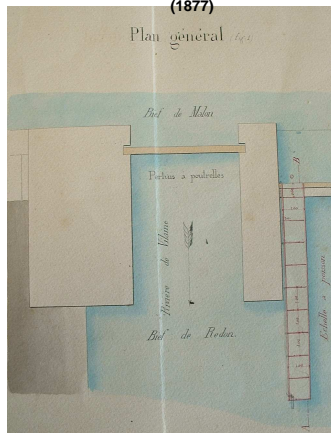
Évaluation du coût du programme de restauration en 1878

Site	Chute maxi	Nb. bassins	prix
Malon	2.09	9	800 francs
Guipry	1.64	8	500 francs
Macaire	1.63	8	650 francs
Mollière	1.78	9	500 francs
Galileu	1.64	9	500 francs
La Bouexière	1.79	9	800 francs
Le Boël	1.67	8	650 francs
Pont réan	1.86	9	700 francs
Mons	1.25	9	650 francs
Chancorps	2.82	17	1150 francs
Apigné	1.32	8	650 francs
Le comte	1.67	8	650 francs

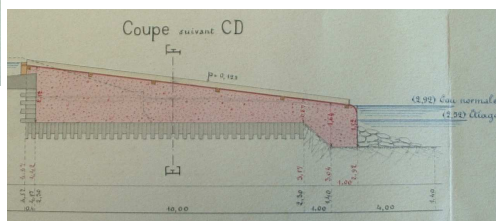
Projet de passe pour le barrage de Chancorps



Plan de la première échelle à poissons de Malon (1877)



Coupe de la seconde échelle à poissons de Malon (1889)

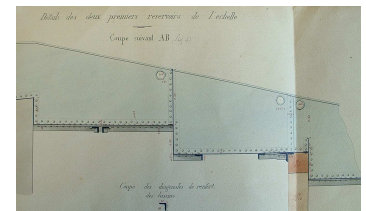


Construction des passe de Malon et Guipry

Construction des première passes

Les passes de Malon et Guipry sont construites en 1880.

Pour la passe de Malon, la solution préfabriquée en tôle est abandonnée au profit d'une installation en maçonnerie.



Les premières passes à poissons ne donnent pas les résultats escomptés. La construction des autres échelles est ajournée.

Construction de seconds équipements

Établissement de nouveau projet en 1889 pour Malon et Guipry. Des plans inclinés de 3 m de large, pente 12.5 %. Le montant des travaux est estimé à 1600 francs. Le Conseil Général octroi une subvention de 750 francs. Le ministère octroi l'autorisation de crédit en Novembre de la même année. Le nouveau montant du programme est évalué alors à 10 000 francs. Ce programme sera ajourné dans l'attente des résultats des nouveaux équipements.

L'ouvrage de Malon est construit dès 1889 pour un montant de 1025 Francs, celui de Guipry n'est pas refait.

La Fin du programme

Une nouvelle enquête est menée par les services centraux en 1894. On compte désormais deux échelles à poissons sur la Vilaine. Elles ont été établies pour l'Alose. Si l'ingénieur ordinaire observe que cette espèce est en décroissance, 200 aloses ont été prises en amont de Malon en 1893 et seulement 50 aloses en 1894. A partir de ces résultats, l'ingénieur en chef précisera que l'utilité de ces échelle est fort contestable. **Le programme ne sera jamais achevé ni repris (AD35).**

Au début du XIX siècle l'ouvrage de Malon est restauré, les passes à poissons abandonnées, leur alimentation est fermée. En 2004 à l'occasion des travaux de modernisation du barrage de Malon un nouveau projet de passe à poissons est établi.

Bibliographie

AD35, Archives Départementales d'Ille et Vilaine: Fonds des Ponts et Chaussées.

Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS), 1986, Un Canal, des canaux. Catalogue de l'exposition présentée à Paris du 7 mars au 8 juin 1986 dans le cadre de la Conciergerie. Paris: Caisse nationale des monuments historiques et des sites: Picard XXIV-415 p.:

Coste V., 1961 Voyage d'exploitation sur le littoral de la France et de l'Italie, reproduction Musée maritime de La tremblade éditeur, 1983, 291 p + annexes et planches.

Guillet, J.; Cèbron, J-P.; Guyomard E., 1988, La batellerie bretonne. Vie quotidienne des marinières de l'ouest. Le Chasse-Marée. Edition de l'Estran Douarnenez, 363 p

Lebreton Pierre, 1995, Guipry, Groupement Culturel breton du Pays de Vilaine, 225 p

Mauger, M (éd. sous la dir. de). 1997, En passant par la Vilaine: de Redon à Rennes en 1543. Avec la collab. de: Croix A, Hamon P, Isbled B et Reydellet C. 94 p. Rennes Ed. Apogée: Archives départementales d'Ille-et-Vilaine: Impr. Jouve Mayenne